

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0758 du 12/10/2017

Arrêté du 10 juillet 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/10/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
GAUDINOT	ARNAUD	161308	IDIV CN 3 01/01/2017	EN DETACHEMENT AUPRES D'EXPERTISE FRANCE	DRFIP DE MAYOTTE	01/10/2017

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 10/07/2017
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	